P.V. AEDCI 45
P.V. DC 01
P.V. AP-UEO 02

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2009-2010

IB

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration

et

Délégation auprès de la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC)

et

Délégation auprès de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale - Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense (UEO)

Procès-verbal de la réunion du 20 mai 2010

ORDRE DU JOUR :

Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la politique de défense après la dissolution de l'Assemblée de l'UEO

Présents : M. Marc Angel, M. Xavier Bettel, M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Ben Fayot, M. Norbert Haupert, M. Fernand Kartheiser, M. Lucien Weiler, membres de la commission

M. Fernand Boden, M. Ben Fayot, M. Gast Gibéryen, membres de la délégation auprès de la COSAC

M. Fernand Boden, Mme Lydie Err, M. Norbert Haupert, M. Marc Spautz, membres de la délégation auprès de l'Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale - Assemblée interparlementaire européenne de sécurité et de défense (UEO)

Mme Francine Cocard, Service des Relations publiques

Mme Isabelle Barra, Secrétaire générale adjointe

Excusés : M. Marcel Oberweis, Mme Lydie Polfer, membres de la commission

Mme Anne Brasseur, membre de la délégation auprès de l'Assemblée de l'UEO

M. Georges Bach, membre du Parlement européen

Présidence : M. Ben Fayot, Président de la commission

*

Echange de vues sur le contrôle parlementaire de la politique de défense après la dissolution de l'Assemblée de l'UEO

M. le Président rappelle la discussion du 17 mai 2010 au courant de laquelle plusieurs solutions ont été évoquées pour assurer le contrôle parlementaire de la politique de défense après la dénonciation de l'Assemblée de l'UEO. Le Sénat français propose notamment la création d'un nouvel organe ressemblant à la COSAC. M. le Président aimerait connaître la position de la commission sur ce point.

Les points suivants peuvent être retenus de la discussion :

Politique intergouvernementale

La politique de la défense est une politique intergouvernementale. Le contrôle en appartient aux Parlements nationaux, qui discutent sur le budget national et sur l'envoi des troupes nationales.

Alternatives à l'Assemblée de l'UEO

Il est suggéré de remplacer l'Assemblée de l'UEO par des conférences bisannuelles entre les commissions parlementaires de la défense, mais les pays associés à l'UEO n'y seraient pas représentés et la situation budgétaire des Parlements est actuellement difficile. Un membre estime en outre que la coopération entre commissions parlementaires nationales ne répond pas à l'ambition de mettre en place une identité européenne pour la défense.

La Convention sur l'avenir de l'Europe avait évoqué l'idée d'une Assemblée des Parlements nationaux, mais fait est que l'Europe dispose de suffisamment d'institutions. Il est important que les Parlements nationaux prennent leur responsabilité. De même, l'efficacité de toute nouvelle institution est douteuse si les Parlements nationaux ne s'impliquent pas davantage.

Le Sénat français a adopté en avril 2010 une résolution aux termes de laquelle la disparition de l'Assemblée de l'UEO doit être subordonnée à la mise en place d'une structure permettant de réunir des parlementaires spécialisés dans la défense des vingt-sept Etats membres émanant des commissions spécialisées de la défense ou du moins de ceux qui le souhaitent. Cette structure souple pourrait être conçue sur le modèle organique de la COSAC. Ce qui est clair, c'est que l'initiative en appartient aux Parlements nationaux. Plusieurs membres soutiennent l'idée française.

Il est également suggéré de reprendre certains aspects de l'Assemblée de l'UEO.

Une autre idée est qu'une partie de la structure de la COSAC pourrait prendre le relais, avec l'appui d'une partie de l'actuel secrétariat de l'Assemblée de l'UEO.

Parlement européen

Le Traité de Lisbonne ne contient pas de base pour permettre au Parlement européen de se rendre compétent en matière de défense, mais ce dernier peut toutefois discuter des relations extérieures.

Un membre rappelle les expériences concluantes faites dans le cadre de réunions avec les commissions du Parlement européen. Ces échanges sont intéressants s'ils sont bien préparés.

Un autre membre se demande si le Parlement européen a mis en place une commission de la défense, puisque le Parlement européen n'a pas de compétence en matière de défense.

Le représentant de l'ADR note que la proposition française exclut le Parlement européen, puisque ce dernier n'est pas l'organe approprié pour assurer le contrôle de la défense. La question est de savoir s'il est opportun de soutenir les ambitions du Parlement européen, alors qu'il n'est pas compétent en matière de défense. Il ne faudrait pas accorder des droits au Parlement européen qui ne lui reviennent pas.

M. le Président insiste sur le fait que personne n'a l'intention de donner au Parlement européen la compétence de contrôler la politique de la défense. L'orateur demande d'acter ce point dans le procès-verbal. Le contrôle de la défense revient aux Parlements nationaux, qui devraient s'y appliquer sérieusement. Fait est cependant que par le passé le contrôle des Parlements nationaux était déficient.

Secrétariat de l'Assemblée de l'UEO

Le secrétariat permanent de l'Assemblée de l'UEO disparaît avec ladite institution, ce qui serait dommage du fait des rapports intéressants qu'il a confectionnés.

Il serait opportun de mettre en place une structure permanente, légère et souple, comprenant des experts qui accompagnent la préparation des rapports. Le coût en peut être inférieur au secrétariat de l'Assemblée de l'UEO. Plusieurs membres signalent dans ce contexte que la structure de la COSAC, qui se limite d'ailleurs à l'organisation des réunions, est trop petite à cet effet, étant donné que la défense constitue une matière particulièrement complexe.

Un membre suggère de suivre le modèle du secrétariat de l'APEM, assuré par les présidences successives et donc moins onéreux.

L'Assemblée de l'UEO dispose à l'heure actuelle encore d'environ quarante membres de personnel, en partie détachés par les Parlements nationaux. Le personnel concerné peut donc retourner dans son Parlement d'origine. D'autres membres du personnel sont proches de l'âge de la retraite. Plusieurs membres de la commission salueraient l'idée que la nouvelle structure reprenne une partie du personnel de l'Assemblée de l'UEO, spécialisé en matière de défense.

A relever aussi que le personnel des groupes de l'UEO est le même que celui des groupes du Conseil de l'Europe.

Raison de la dissolution de l'UEO

Il est regrettable que sous la pression des élections britanniques, un organe qui dispose d'une longue tradition et qui a bien fonctionné soit simplement dissolu. Les autres Etats membres ont manqué de courage pour réfuter l'idée britannique. Il faut relever aussi que l'Assemblée est dissoute avant qu'il soit clair quel organe la remplacera. Il est regrettable d'avoir à prendre des décisions sous la pression du temps.

***

M. le Président propose d'attendre le résultat de la prochaine réunion de la COSAC qui étudiera également la question. La présente réunion fait office d'une première discussion en commission, la position finale étant à prendre par le Bureau de la Chambre des Députés, car la mise en place d'un nouvel organe entraîne des coûts. Il se pose aussi la question de savoir si un nouveau traité doit être confectionné pour la nouvelle structure.

Divers

1) Un membre rappelle les discussions sur l'éventuelle création d'une assemblée pour le partenariat oriental. Il s'avère que les conclusions du groupe de travail mis en place à cet effet ne sont pas encore disponibles.

2) Un membre suggère d'inviter le Ministre de la Défense en commission à propos de l'éventuel report de la livraison de l'A 400 M et de certaines annulations de contrats.

3) La liste des documents communiqués par la Commission européenne entre le 7 et le 19 mai 2010 est approuvée.

4) Mme Lydie Err est désignée comme rapporteuse du document COM (2010) 207 sur le bilan de la politique européenne de voisinage.

5) M. Marc Angel représente la Chambre des Députés lors de la réunion interparlementaire sur le Service européen des affaires extérieures (SEAE) (Bruxelles, le 2 juin 2010).

6) La Conférence des Présidents s'est prononcée en faveur de l'organisation d'un débat en séance publique sur le document COM (2010) 135 (programme de travail 2010 de la Commission européenne). Le débat pourrait avoir lieu le 10 juin 2010.

7) Prochaines réunions

24.05.	pas de réunion (lundi de Pentecôte)
31.05.	pas de réunion (COSAC)
07.06.	dossiers européens
07.06. (10:45)	visite d'une délégation parlementaire de Turkménistan
11.06.	visite de la Présidente du Parlement d'Inde
14.06.	échange de vues avec Mme la Ministre de la Coopération (proposition de loi 6020, documents COM (2010) 127 et 159, accords de partenariat économique)
14.06. (14:50)	visite de M. Filat, Premier Ministre de Moldavie
21.06	ordre du jour à déterminer
28.06.	échange de vues avec M. le Ministre de la Défense (personnel de l'armée, rapport Albright sur le concept stratégique de l'OTAN)
05.07.	ordre du jour à déterminer
12.07.	présentation du rapport de la coopération 2009
16.07. ou 17.07.	visite du groupe d'amitié du Bundestag allemand (à confirmer)

Une réunion est par ailleurs envisagée avec la délégation auprès de l'APEM.

Luxembourg, le 7 juin 2010

La secrétaire,
Isabelle Barra

Le Président,
Ben Fayot